



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/519
2 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-sixième session
Point 30 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Lettre datée du 30 septembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte, en anglais et en français, de la Déclaration sur le Libéria publiée par la Communauté européenne et ses Etats membres le 27 septembre 1991 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert J. VAN SCHAİK

ANNEXE

Déclaration sur le Libéria, publiée le 27 septembre 1991
à Bruxelles et à La Haye par la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la teneur du communiqué final de la deuxième réunion du Comité des Cinq, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Yamassoukro les 16 et 17 septembre. Ils ont noté avec satisfaction l'accord des parties concernées sur le désarmement ainsi que sur l'organisation et le contrôle d'élections libres et démocratiques. Ils espèrent que les décisions prises par les participants à la réunion seront mises en oeuvre rapidement et avec succès.

La Communauté et ses Etats membres sont toujours gravement préoccupés par les besoins humanitaires du peuple libérien et espèrent qu'une solution pacifique du conflit mettra rapidement un terme à ses souffrances et ouvrira la voie à la création d'un Libéria démocratique.
